

**Institut  
pour le  
Financement  
du Cinéma  
et des  
Industries  
Culturelles**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 2011**

# LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2011 aura été particulièrement importante dans l'histoire de l'IFCIC.

Quelques chiffres suffiraient à en attester. Avec un total de bilan de près de 137 millions d'euros (+ 19%) et un encours de crédits garantis de 828 millions (+ 8%), l'année 2011 enregistre en effet un nouveau record. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, près de 500 millions de nouveaux crédits ont été garantis.

Dans le secteur du cinéma, près de 100 films ont bénéficié de la garantie de l'IFCIC - dont déjà 11 films européens avec l'appui du nouveau Fonds de Garantie MEDIA pour la production, financé par l'Union Européenne et l'IFCIC, avec le soutien du CNC.

S'agissant de la production audiovisuelle, 2011 aura été une nouvelle année de forte activité avec plus de 90 millions d'euros de crédits garantis en faveur d'œuvres aussi diverses que l'ambitieuse minisérie *Rouge Brésil*, la captation du prestigieux *Festival de Verbier* ou la deuxième saison des aventures télévisées de *Babar*.

Mais, au-delà de ces données quantitatives, il est essentiel de souligner que 2011 aura aussi marqué une nouvelle étape, décisive, dans l'affirmation par l'IFCIC de sa vocation à embrasser l'ensemble du champ des industries culturelles.

En début d'année a été ouverte avec le soutien du CNC une ligne de garantie dédiée au jeu vidéo, dont nous espérons qu'elle sera bientôt complétée par la mise en place de dispositifs de soutien des entreprises du secteur pour l'accès à des fonds propres.

A l'automne, nous avons annoncé la création simultanée d'un fonds d'avances et d'un fonds de garantie dédiés aux jeunes créateurs de mode. Ces fonds, dotés respectivement par trois grandes maisons du secteur - Balenciaga, Chanel, Louis Vuitton - ainsi que par le Comité de développement et de promotion de l'habillement, ont de surcroît permis à l'IFCIC de poursuivre de manière originale la nécessaire diversification de ses sources de financement.

Enfin, en fin d'année, le Fonds d'avances aux industries musicales a été renforcé, grâce à un abondement de 10 millions d'euros intervenu en décembre *via* la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le but de renforcer la contribution de l'IFCIC au développement de l'offre légale de musique en ligne.

Renouvellement des outils mis au service de sa mission d'intérêt général, croissance continue de son activité, structure financière encore consolidée : ces performances sont à mettre à l'actif des équipes de l'IFCIC et de leur dynamique Directeur général Laurent Vallet : qu'ils trouvent ici l'expression de mes remerciements et de ma confiance, et de celles du conseil d'administration que j'ai l'honneur de présider, pour poursuivre dans ces directions.

L'année 2012 qui commence est porteuse d'enjeux tout aussi importants, notamment la recherche d'un accord satisfaisant pour l'application à l'IFCIC des normes prudentielles issues du futur règlement européen dit « Bâle III », qui conditionne l'avenir de cette institution originale et indispensable à la politique culturelle en France qu'est l'Institut. Les équipes de l'IFCIC, comme son conseil d'administration, seront pleinement mobilisés au service de cet objectif.

Guillaume CERUTTI

## PRÉSIDENT D'HONNEUR, FONDATEUR

Jean SAINT GEOURS

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Paul MENTRE

Bertrand LARRERA DE MOREL

Dominique WALLON

Henri PAUL

Hugues R. GALL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 09/05/2012)

### PRÉSIDENT

Guillaume CERUTTI

### ADMINISTRATEURS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

OSEO

NATIXIS

NEUFLIZE OBC

BNP-PARIBAS

CDC ENTREPRISES

CRÉDIT COOPÉRATIF

BANQUE ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Teresa CREMISI

Jean-Baptiste MASSIGNON

Alain TABUTEAU

### Censeur

HSBC FRANCE



## DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Laurent VALLET

Institut pour le Financement  
du Cinéma et des Industries Culturelles  
46, avenue Victor Hugo - 75116 Paris  
Tél : 01 53 64 55 55 - Fax : 01 53 64 55 66

[www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)

## FAITS MARQUANTS

Après avoir connu sur les deux exercices précédents une hausse de 56%, l'activité de l'IFCIC s'est stabilisée en 2011 à un niveau très élevé : plus de 246 millions d'euros de nouveaux engagements de garanties ou d'avances (- 3,8%). L'évolution de l'activité est contrastée selon les secteurs d'activité concernés.

Dans le secteur de la production cinématographique, l'activité de l'IFCIC est en léger recul : 179,8 millions d'euros de garanties délivrées (y compris 9,1 millions au titre du Fonds de garantie MEDIA pour la production, FGMP) contre 183,0 millions en 2010 (- 2%). Le nombre de longs-métrages ayant bénéficié en 2011 d'un crédit de production ou export garanti par l'IFCIC diminue : 97 films au total (86 films hors FGMP), contre 112 en 2010.

Cette évolution est cohérente avec celle de la production agréée dans son ensemble, qui a certes connu en 2011 une nouvelle progression en nombre (272 films contre 261), mais un recul du volume des financements correspondants (1 389 millions d'euros, soit - 3,5%) et un recul du nombre de films d'initiative française (- 5 films). Les films dont le devis est inférieur à 2 millions d'euros, dont l'économie ne requiert pas en général le recours à un crédit de production, représentent 37% des films agréés, tandis que ceux dont le devis est compris entre 2 et 7 millions d'euros, cœur de cible de l'IFCIC, voient leur nombre réduit de 93 à 79 (- 15%).

Dans le secteur audiovisuel, la production de risque s'établit à 48,5 millions d'euros (- 6%). L'animation représente cette année encore un peu plus de la moitié de l'activité du sous-fonds. Après plusieurs années d'érosion continue, l'activité liée à la production documentaire se redresse fortement (+ 33%), en cohérence avec le retour en grâce de ce genre dans la programmation des principaux diffuseurs hertziens.

Au plan général, deux évolutions importantes ont marqué en 2011 le fonctionnement ou l'environnement du fonds « cinéma et audiovisuel » doté par le CNC :

- le démarrage de l'activité du FGMP, dédié à la production cinématographique européenne, a été effectif au mois de mai, dès réception de 50% de la dotation totale de 4 millions d'euros prévue pour la période 2010-2013 ; la notification d'exercice d'activité en libre prestation de service (« passeport européen ») permet à l'IFCIC d'intervenir dans les 32 pays participant au programme MEDIA ; en 2011, 11 longs-métrages issus de 5 pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, et Luxembourg) ont déjà bénéficié d'un crédit de production garanti par le FGMP, la promotion du fonds ayant été assurée tout au long de l'année par des déplacements à Milan, Düsseldorf, Berlin, Londres, Bruxelles, Vienne, Rome, Munich ou encore Copenhague ;
- la création d'une ligne d'opération dédiée aux studios de production de jeux vidéo a été approuvée par le conseil d'administration du 26 avril ; cette ligne, qui a repris les quelques engagements portés dans ce secteur par le fonds « industries culturelles », a été immédiatement dotée d'environ 0,6 million d'euros afin de permettre de garantir, compte tenu du coefficient de risque retenu, environ 5 millions d'euros de crédits ; la montée en puissance de ce nouveau sous-fonds dépendra de la capacité des PME du secteur à renforcer en parallèle leur structure financière de haut de bilan.

Le sous-fonds « Ciné Caution », dédié aux exploitants de cinéma, a connu un niveau de production faible (3,8 millions d'euros soit - 41%) du fait du très petit nombre d'opérations de rachat ou de construction de complexes indépendants initié en 2011. Les crédits destinés à l'acquisition de matériel de projection numérique par des exploitants de taille moyenne ont représenté la quasi-totalité de l'activité du sous-fonds : 24 opérations pour 2,3 millions d'euros de production de risque, soit une progression de 124% par rapport à 2010.

Enfin avec 1,9 million d'euros de nouvelles garanties délivrées (- 71%), le sous-fonds dédié aux industries techniques a connu une activité très faible, dans un contexte marqué par une accélération de la transition vers le « tout numérique » : 55% des tournages ont été réalisés en 2011 avec des caméras numériques contre 17% en 2010. La baisse d'activité des laboratoires chimiques s'est précipitée et le groupe Quinta Industries (LTC, Duran, Duboi, SIS...) a été contraint en fin d'année au dépôt de bilan.

Dans le secteur des « industries culturelles », l'activité a connu en 2011 une nouvelle et forte progression de son activité (9,5 millions de production de risque soit + 28%), les encours poursuivant leur progression (21,5 millions soit + 12%). Le spectacle vivant reste en 2011 le premier bénéficiaire du fonds : deux opérations de reprise de théâtres privés parisiens, adossées au nouveau fonds dédié créé en 2010 (FATHEP), ont représenté à elles seules près de 20% de la production de risque.

Entre outre, à l'initiative des pouvoirs publics et dans le cadre d'un partenariat avec différents acteurs privés, l'IFCIC a fait entrer dans son périmètre d'intervention les jeunes entreprises de création de mode en créant à leur intention deux nouveaux fonds : un fonds d'avances remboursables, doté d'un million d'euros principalement par les sociétés Balenciaga, Chanel et Louis Vuitton et un fonds de garantie doté de 1,5 million par le Comité de développement et de promotion de l'habillement (DEFI).

Enfin, le conseil d'administration du 5 octobre a porté de 100 000 à 150 000 euros le plafond du dispositif d'intervention à taux majoré (70%) sur le fonds « industries culturelles », qui présente un caractère fortement incitatif pour les banques. L'étude réalisée à cette occasion a permis de souligner que ce dispositif, centré sur le cœur de métier de l'IFCIC que sont les investissements immatériels, bénéficiait de façon équilibrée à tous les secteurs couverts par le fonds et renforçait l'attractivité de ce dernier pour les très petites entreprises, sans accroître de façon significative le coût du risque. En 2011, plus de 44% des dossiers adressés au fonds « industries culturelles » ont bénéficié d'un taux de garantie de 70%.

Le fonds d'avances aux industries musicales (FAIM) a connu une activité modérée : 2,7 millions d'avances ont été octroyées en faveur de 9 entreprises, contre 1,3 million en 2010 et 6,5 millions en 2009. Fin décembre, une dotation complémentaire de 10 millions, destinée notamment à soutenir les acteurs du développement de l'offre légale de musique en ligne, a été reçue de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Grâce au renforcement de ce partenariat, noué dès 2009, entre l'IFCIC et la CDC, les éditeurs de services de musique en ligne pourront bénéficier de conditions adaptées à leurs besoins spécifiques (remboursement sur 7 ans incluant jusqu'à 2 ans de franchise) en contrepartie d'une indexation de la rémunération des avances sur leur performance économique.

Dans ce contexte, l'IFCIC a poursuivi en 2011 son effort de modernisation afin d'assurer dans des conditions d'accueil, de coût, et de sécurité optimales sa mission d'intérêt général au service du cinéma et des industries culturelles.

Le capital et la composition du conseil d'administration de l'IFCIC ont subi plusieurs modifications : en février, 1,9% du capital a été acquis par la Banque Spirito Santo et de la Vénétie (BESV) auprès de BNP Paribas. En avril, BESV a été cooptée au siège d'administrateur laissé vacant par Fortis Banque France. M. Alain Tabuteau, précédemment administrateur représentant OSEO, a été coopté à titre personnel. Enfin Mme Teresa Cremisi, PDG de Flammarion, a été cooptée en tant qu'administratrice indépendante.

L'organigramme de l'IFCIC a été remanié en septembre : Mathieu de Seauve, Directeur financier, est devenu Secrétaire général de l'établissement. La Direction du Cinéma et de l'Audiovisuel a pris le nom de Direction « Crédits à la Production de l'Image » ; sa Directrice adjointe est également Responsable du FGMP. Un chargé d'affaires attaché à la Direction « Crédits aux entreprises » a été recruté afin de faire face à la croissance de l'activité dans ce secteur. L'équipe dirigeante est restée parfaitement stable.

Les conditions générales de la garantie ont été mises à jour, dans tous les secteurs d'intervention de l'IFCIC, afin notamment d'intégrer les évolutions les plus récentes de la réglementation bancaire en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Les textes correspondants sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mai.

La réflexion sur l'évolution de la prise en compte des fonds de garantie pour la mesure de la solvabilité de l'IFCIC a été poursuivie avec une acuité particulière

dans la perspective de l'entrée en vigueur, début 2013, du règlement mettant en œuvre le dispositif « Bâle III » - dont le projet a été adopté par la Commission européenne le 20 juillet. Dès le mois d'octobre, l'IFCIC a adressé aux ministères chargés de la Culture et des Finances ainsi qu'au CNC une note détaillée contenant ses propositions pour respecter pleinement ces futures règles prudentielles au moindre coût pour les actionnaires comme pour les finances publiques - et sans remise en cause de la capacité d'action de ses fonds de garantie. De façon plus immédiate, les modifications apportées aux conventions régissant les *fonds d'avances* ont permis de neutraliser au 31 décembre l'impact de ces fonds sur la solvabilité de l'IFCIC, conformément à l'agrément délivré pour cette activité par la Banque de France.

*La mission de contrôle sur place menée par l'ACP d'octobre 2010 à février 2011* a donné lieu en mai à l'établissement d'un rapport dont la qualité des appréciations sur le fonctionnement de l'établissement a été saluée par le conseil d'administration. Cette tonalité a été confirmée par la lettre de suite, qui ne contient aucune demande supposant une réorganisation des processus d'octroi ou de gestion des engagements, de suivi des risques ou des modes de comptabilisation des fonds et des encours. Les remarques de l'ACP ont souligné, pour l'essentiel, une insuffisante formalisation de certaines procédures, y compris concernant la gouvernance de l'Institut : ces observations ou suggestions ont été intégralement prises en compte par un nouveau manuel de procédures entré en vigueur le 4 janvier 2012.

*S'agissant du contrôle interne*, la définition des missions de contrôle périodique réalisées par le cabinet KPMG dans le cadre du dispositif de contrôle interne de l'Institut a été précisée à l'occasion du renouvellement, pour deux ans, du contrat liant l'IFCIC à ce prestataire. Outre quatre missions thématiques, KPMG a conduit en 2011 un audit de la sécurité informatique tandis qu'une charte était rédigée sous l'égide du nouveau responsable des systèmes d'information, désormais en charge également de la sécurité informatique. Enfin, la cartographie des risques a été mise à jour, révélant une nette diminution par rapport à 2009 de l'appréciation de la gravité, de l'impact et de la fréquence potentiels des risques recensés.

*Le système de gestion des engagements de l'IFCIC* n'a pu faire l'objet de l'ensemble des développements prévus compte tenu des graves carences constatées dans les services fournis par le prestataire concerné, malgré le rappel formel adressé à ce dernier de ses responsabilités en tant que « prestataire essentiel » au sens de l'article 4.r du règlement CRBF n°97-02 : la migration vers une nouvelle solution progicelle, durablement adaptée à l'activité de l'IFCIC, apparaît désormais inéluctable.

*Le renforcement de la politique de communication de l'IFCIC*, destinée à mieux faire connaître la mission de l'établissement par ses bénéficiaires potentiels, a été poursuivi. Le recours, jusqu'à la mi-2011, à une agence spécialisée a permis un effort de structuration et de densification des contacts avec la presse. Le site internet de l'IFCIC, qui a connu une hausse de fréquentation de 87% depuis 2007, a été entièrement refondu dans sa présentation : la version mise en ligne début juillet, fortement éditorialisée, inclut par exemple un calendrier des principales manifestations artistiques ou professionnelles intéressant le secteur culturel, ou encore des témoignages écrits de sociétés ayant bénéficié de la garantie. Enfin, le huitième « Prix IFCIC de la jeune société de production indépendante » a été attribué en décembre à la société Origami Films et remis à la lauréate Saga Blanchard par l'écrivain et réalisateur Atiq Rahimi, Prix Goncourt 2008.

## ACTIVITÉ DE L'IFCIC

### PRODUCTION

Tous secteurs d'activité confondus, le rythme d'octroi de nouvelles garanties par l'IFCIC s'établit à 243,7 millions d'euros, en léger recul (- 4,3%) par rapport au niveau exceptionnel de l'exercice précédent mais toujours en progression (+ 20,1%) par rapport à 2009.

Pour l'activité de garantie de crédits à court terme « *production et distribution cinéma et audiovisuel* », le montant total de nouveaux crédits garantis en 2011 atteint 465,6 millions d'euros pour une production de risque de 228,3 millions d'euros (- 2,6%) :

- s'agissant des crédits à la production et à la distribution cinématographique, le montant de nouveaux crédits garantis s'élève à 377,7 millions d'euros (179,8 millions d'euros de risque IFCIC, soit une baisse de 1,7% par rapport à l'exercice 2010) ;
- au sein de ces 377,7 millions, l'activité en faveur de la production cinématographique européenne (FGMP) représente 24,7 millions d'euros (9,1 millions d'euros de risque IFCIC) ;
- s'agissant des crédits à la production audiovisuelle, le montant de nouveaux crédits garantis atteint 88,0 millions d'euros (48,5 millions d'euros de risque IFCIC, soit une diminution de 5,7% par rapport à l'exercice 2010).

S'agissant des autres secteurs d'activité relevant du CNC, l'activité est en forte baisse :

- la production de risque dans le secteur de *l'exploitation cinématographique* n'atteint que 3,8 millions d'euros en 2011 (6,4 millions d'euros en 2010) pour 7,6 millions d'euros de crédits garantis ;
- concernant les *industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel*, la production de risque est également en recul à 1,9 million d'euros (6,4 millions en 2010) pour 3,8 millions d'euros de crédits ;
- la production de risque en faveur du jeu vidéo a été limitée à 0,25 million d'euros.

Concernant les industries culturelles, la production de risque enregistre une progression de 27,8% à 9,5 millions d'euros pour 18,4 millions d'euros de crédits.

L'activité du fonds d'avances remboursables aux industries musicales (FAIM) a doublé : le montant d'autorisations délivrées atteint 2,7 millions d'euros (1,3 million en 2010), une nouvelle dotation de la CDC ayant été reçue en fin d'exercice.

### ÉVOLUTION DES ENCOURS

Au 31 décembre 2011, l'encours total de crédits garantis est en hausse (+ 8%) : il atteint 828,3 millions d'euros contre 769,2 millions au 31 décembre 2010. L'encours de risque associé augmente moins fortement : 380,9 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 359,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 (+ 6%). Le taux moyen de garantie diminue à 46%, contre 46,7% à fin 2010.

La part des encours de crédits, principalement à court terme, pour la production cinématographique et audiovisuelle augmente légèrement, de 76,7% à 79,0% des encours.

L'encours de crédits, principalement à moyen terme, pour les autres secteurs relevant du CNC (exploitants de salles de cinéma, industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel, jeu vidéo) s'élève à 124,1 millions d'euros au 31 décembre 2011, en diminution de 6,2% par rapport à l'année précédente. Il représente 15,0% des encours.

L'encours de crédits aux industries culturelles atteint 49,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 5,2% par rapport à l'année précédente. Il représente 6,0% des encours.

L'activité de l'IFCIC reste ainsi marquée par la forte prépondérance du financement à court terme des films de long-métrage et des productions audiovisuelles.

S'agissant des avances remboursables, le FAIM portait au 31 décembre 2011 un encours d'avances décaissées de 7,4 millions d'euros, contre 7,3 millions au 31 décembre 2010.

## ÉVOLUTION DES SINISTRES

Le coût du risque, mesuré comme le solde net des dotations aux provisions et des pertes sur engagements de l'exercice, enregistre cette année encore une baisse sensible : 1,6 million d'euros, contre 2,0 millions en 2010 et 5,0 millions en 2009.

Cette évolution favorable de la sinistralité sur les fonds de garantie, constatée sur tous les secteurs d'activité, résulte d'une diminution significative du nombre et du montant des mises en jeu de la garantie déclarées dans l'année.

S'agissant du secteur de la production cinématographique et audiovisuelle, la diminution s'élève à 42,7% en montant brut et 63,6% en perte nette estimée (0,6 million d'euros en 2011 contre 1,5 million d'euros en 2010).

Aucune mise en jeu n'a été constatée sur les secteurs de l'exploitation de salles et des industries techniques en 2011.

Dans le secteur du jeu vidéo, les mises en jeu s'élèvent à 0,2 million d'euros, en montant brut comme en perte nette estimée.

Pour le fonds des industries culturelles, le montant brut de sinistres s'élève à 0,3 million d'euros pour un montant de perte estimée de 0,2 million (- 39,3%).

Le montant des provisions sur dossiers douteux et douteux compromis représente au 31 décembre 2011, tous secteurs confondus, 13,9% du montant total en trésorerie des fonds de garantie affectés (16,4% au 31 décembre 2010).

Enfin, s'agissant du FAIM, le fonds a subi au cours de l'exercice un net accroissement de ses pertes, avec la défaillance déclarée de 10 bénéficiaires (dont 5 distributeurs physiques ou numériques) pour un montant d'encours, entièrement provisionné, de 1,0 million d'euros.

## PERSPECTIVES 2012

Les perspectives économiques pour 2012 dans les domaines d'intervention de l'Institut peuvent être résumées comme suit :

1. La production cinématographique française a atteint, en 2011, un triple record en termes de nombre de films mis en production, d'entrées en salles (y compris le phénomène *Intouchables*) et de récompenses reçues (*The Artist*). Ainsi placé sous les feux de la rampe, il est vraisemblable que ce secteur économique attirera en 2012, à cadre fiscal inchangé (Sofica, ISF-PME), de nouveaux investisseurs privés, tandis que les intervenants « traditionnels » du secteur pourraient faire preuve de plus d'audace et augmenter leurs investissements en faveur d'un certain type de longs-métrages (comédies « engagées », films innovants), du moins lorsque ces films sont proposés par des producteurs expérimentés disposant d'une capacité de prise de risque propre.

En 2012, le nombre de films produits devrait se stabiliser voir diminuer, compte tenu notamment des nouvelles conditions d'attribution de l'avance sur recettes du CNC qui, faisant plus de place à une appréhension de l'économie globale de chaque projet, devrait bénéficier de façon moins importante aux très petits films (devis inférieur à 1 ou 2 millions d'euros) financés quasi-exclusivement par l'avance sur recettes - catégorie de films qui a représenté l'essentiel de la hausse de la production nationale en 2011.

Le mouvement de concentration de la production de risque sur des producteurs indépendants de films au devis croissant, observé en 2011, devrait donc se poursuivre, au risque que l'IFCIC ne puisse parfois, malgré la hausse continue de ses limites d'engagement par contrepartie, intervenir sur l'ensemble des productions en cours de certains bénéficiaires. Par ailleurs le montant global des crédits de développement devrait croître en 2012 compte tenu des exigences de coût associées au développement de projets ambitieux en termes d'écriture, de réalisation ou de casting.

Enfin, les financements luxembourgeois (CIAV) qui ont permis à certains films de boucler leur financement sans céder la totalité de leur négatif ont disparu fin 2011, remplacés par une aide financière sélective de l'Etat luxembourgeois payable en cours de production, ce qui devrait induire une baisse des relais bancaires nécessaires et donc des besoins de garantie associés.

2. S'agissant de la production audiovisuelle, plusieurs chaînes françaises ont exprimé leur souhait de démarrer de nouvelles séries ou d'ouvrir de nouvelles cases pour la fiction française. Ce mouvement devrait bénéficier au premier chef aux producteurs indépendants innovants et créer une dynamique renouvelée pour le secteur.

S'agissant de l'animation, très forte artistiquement, elle reste fragile au plan économique, notamment lorsqu'elle produit intégralement en France. Pour poursuivre en 2012 la production d'œuvres de ce type, le secteur pourrait bénéficier d'aides accrues du CNC, mais aussi d'un soutien à l'anticipation de recettes internationales, tant sur des productions en cours (mécanisme du crédit export développé par l'IFCIC depuis 2005) que sur séries terminées (crédits moyen terme) à travers une prise de risque conjointe producteur-banquier-IFCIC destinée à dynamiser l'exploitation à l'étranger d'œuvres dont le haut potentiel d'exportation est désormais reconnu.

3. S'agissant du secteur de l'exploitation cinématographique, l'activité du sous-fonds devrait croître en 2012 du fait (i) d'un nombre plus important d'interventions en faveur de la numérisation des salles, la moyenne exploitation devant réaliser ses investissements dans des délais désormais courts et (ii) de l'accompagnement de quelques projets de construction - ou de rénovation imposée par le renforcement des normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

4. Dans la lignée de l'exercice 2011, l'activité de la ligne industries techniques ne devrait pas significativement progresser en 2012. Le marché de nombreuses prestations reste très concurrentiel et ne permet pas de dégager les marges suffisantes pour la réalisation d'investissements importants. Toutefois, la reprise en début d'année par de nouveaux actionnaires de certaines sociétés issue du groupe Quinta Industries pourrait favoriser la réalisation ponctuelle d'investissements de capacité.

5. Le niveau d'activité du fonds des industries culturelles ne devrait pas progresser de façon significative, la production très élevée enregistrée en 2011 incluant plusieurs opérations non nécessairement reproductibles, notamment dans le secteur du spectacle vivant (transmission de théâtres). Les garanties en faveur du secteur de la musique enregistrée pourraient néanmoins augmenter en raison de l'effet d'entraînement probable, sur les crédits bancaires présentés à la garantie de l'IFCIC, du renforcement des capacités du FAIM. L'activité dans le domaine des industries culturelles devrait également être stimulée par :

- la montée en puissance des nouveaux dispositifs mis en place en 2011, notamment le fonds de garantie en faveur des jeunes créateurs de mode ;
- la mise en œuvre de dispositifs complémentaires actuellement à l'étude, tel un fonds d'avances destiné aux entreprises de presse ;
- une démarche active de l'IFCIC pour favoriser les interventions en Région, avec l'appui d'opérateurs disposant d'un réseau local (ex : OSEO).

6. S'agissant de l'équilibre général de l'activité de l'IFCIC, la tendance à la stabilisation de l'activité depuis le dernier trimestre de l'exercice 2011 devrait conduire à un montant de commissions de garanties en hausse modérée malgré la montée en puissance de la production de risque issue du FGMP. La mesure de baisse de la commission de garantie sur les crédits « cinéma » et « audiovisuel » décidée fin 2008 a été reconduite pour la quatrième année consécutive.

Les autres recettes de l'IFCIC devraient progresser de façon significative compte tenu notamment du doublement, acquis fin décembre 2011, de la taille du FAIM et du démarrage progressif de l'activité du fonds d'avances aux jeunes créateurs de mode.

S'agissant des charges d'exploitation de l'Institut, elles devraient connaître en 2012 une progression significative (+ 6%) en raison de l'effet en année pleine des embauches réalisées en 2011 et de la progression des dépenses informatiques.

Sous ces hypothèses, le résultat de l'exercice s'inscrirait en progression d'environ 2% par rapport à celui de 2011, à un niveau très satisfaisant au regard tant des exigences prudentielles que du niveau de produit net bancaire de l'Institut.

Ce contexte apparaît globalement favorable à la poursuite du développement des missions de l'IFCIC, au-delà des objectifs fixés par son plan moyen terme dont le conseil d'administration a constaté en octobre qu'ils avaient presque tous été, avec 18 mois d'avance sur l'échéance de fin 2012, atteints ou dépassés. Apparaissent prioritaires :

- la préparation à l'échéance « Bâle III » du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : à cette date, l'IFCIC devra avoir validé avec ses bailleurs de fonds, l'ACP et la Direction du Trésor un schéma d'évolution de son modèle prudentiel qui permette à la fois un respect durable des nouvelles normes de solvabilité et le maintien de la reconnaissance de la signature de l'Institut pour les principaux établissements recourant à sa garantie, notamment dans le secteur de la production cinématographique et audiovisuelle ;
- le développement de l'activité en régions : malgré les efforts entrepris en ce sens, le nombre de dossiers non-franciliens traités par l'Institut n'a pas significativement progressé depuis 3 ans ; une démarche expérimentale de promotion tous azimuts de l'IFCIC, ciblée sur une « région-test », sera entreprise à partir de 2012 ;
- l'accompagnement des priorités définies avec le CNC : plein emploi du dispositif de garantie dédié à la numérisation des salles indépendantes, projet de création d'un fonds d'avances participatives destiné à contribuer au renforcement des ressources de haut de bilan des entreprises du secteur du jeu vidéo, réflexion en cours avec Unifrance sur un dispositif de soutien au maintien de salles de cinéma indépendantes dédiées aux films européens dans les grandes capitales mondiales ;
- en lien avec les directions concernées du Ministère de la Culture, la consolidation de notre action en faveur des autres industries culturelles : soutien aux acteurs de l'offre légale de musique en ligne grâce au renforcement du FAIM ; développement de l'activité en faveur des galeries d'art dans le cadre des « 15 mesures pour les arts plastiques » récemment promues par les pouvoirs publics ; accompagnement de la création de nouveaux titres de presse d'information politique et générale en région ; soutien renforcé au spectacle vivant selon les préconisations qui pourraient résulter du rapport attendu de MM. Martinelli, Metzger et Murat ;
- la réflexion à mener sur l'évolution à moyen terme de l'outil de garantie européen créé fin 2010 avec MEDIA et dont les contours pourraient fortement évoluer si le projet *Creative Europe* de la Commission, qui comprend un pilier « garantie » confié au Fonds Européen d'Investissement (FEI), voyait le jour à partir de 2014.

## LA PRODUCTION CINÉMA

(y compris Fonds de Garantie MEDIA pour la Production, FGMP)

**L'IFCIC garantit, grâce à un fonds doté par le CNC, des crédits à court terme à la production cinématographique et des crédits à moyen terme aux sociétés de production. Il garantit également, grâce à un fonds (FGMP) mis en place fin 2010 avec l'appui financier du Programme MEDIA de l'UE et du CNC, des crédits à court terme à la production cinématographique européenne.**

Après une hausse spectaculaire (+ 36%) en 2010, le niveau de production de risque dans le secteur cinéma se maintient à un niveau élevé en 2011 : 179,8 millions d'euros (- 1,7%), correspondant à 377,7 millions d'euros de crédits. Cette production inclut celle du FGMP, fonds destiné aux longs-métrages européens qui totalise pour sa première année d'activité 9,1 millions d'euros de garanties (5% de l'activité totale en production de risque cinéma) pour 11 films (dont le devis moyen s'établit à 4,7 millions d'euros contre 6 millions d'euros pour les autres films « ifciqués »).

Les garanties accordées pour des crédits finançant la *fabrication* des films (production, export) représentent, comme en 2010, la quasi-totalité de l'activité. Si les films mis en production en 2011 avec la garantie de l'IFCIC ne sont que 97, contre 112 en 2010, le montant moyen des garanties accordées par film est en augmentation de 14,6%, reflétant notamment la hausse, pour les films « ifciqués », du volume des financements dont le règlement intervient après la livraison de l'œuvre (minima garantis, *tax shelters*).

La production de risque appuyée sur le seul fonds CNC (films majoritairement français bénéficiant de l'agrément français ou d'une aide du CNC) s'élève à 170,7 millions d'euros, soit un montant comparable à celui de 2010 si on exclut de ce dernier une opération exceptionnelle de 11 millions sur un unique long-métrage. Toutefois, le nombre de films correspondant est en très forte baisse (- 23%) : 86 longs-métrages, contre 112 l'an passé, le montant moyen garanti s'inscrivant logiquement en forte hausse (+ 23%). La hausse du montant moyen de crédit est encore plus importante (+ 32%), ce qui signifie que l'IFCIC a dû ajuster à la marge son taux de garantie pour certains emprunteurs ou groupe d'emprunteurs atteignant le plafond de ses grands risques. Ce phénomène de concentration accrue explique également l'absence en 2011 de plusieurs films produits par des bénéficiaires habituels de la garantie.

Les chiffres de l'IFCIC ne contrastent qu'en apparence avec ceux du CNC, caractérisés par une hausse importante du nombre de films agréés en 2011 (272, 11 de plus qu'en 2010). En effet, cette hausse résulte en quasi-totalité de l'augmentation du nombre des films de moins de 1 million d'euros de devis et du nombre des coproductions minoritaires, deux catégories ne disposant en général pas de financements susceptibles d'être relayés par une banque. De plus, certains films de devis compris entre 1 et 2 millions d'euros semblent avoir en 2011 bénéficié du même schéma de financement, diminuant ainsi la base des films susceptibles d'être « ifciqués ».

Enfin, la production de risque au titre des crédits export est en forte hausse (+ 8,8 millions d'euros), entraînant un accroissement relatif de la consommation de fonds CNC.

### AU 31.12.2011

#### FONDS DE GARANTIE NET (SECTEUR CINÉMA) :

■ 33,0 millions d'euros

#### ENCOURS DE RISQUE IFCIC (HORS CONTENTIEUX) :

■ 248,2 millions d'euros (228,7 M€ au 31/12/2010) dont 7,8 millions au titre du FGMP, correspondant à 521,4 millions d'euros de crédits (dont FGMP : 21,7 M€)

#### TAUX MOYEN DES GARANTIES :

■ 47,7% sur l'ensemble des crédits garantis

#### MONTANT DES GARANTIES ACCORDÉES ET UTILISÉES DURANT L'EXERCICE :

■ 179,8 millions d'euros (183,0 M€ en 2010) dont 9,1 millions au titre du FGMP, correspondant à 377,7 millions d'euros de crédits (dont FGMP : 24,7 M€)

#### ENCOURS CONTENTIEUX :

■ 4,5 millions d'euros (5,3 M€ au 31/12/2010)

#### PROVISIONS EN CAPITAL SUR SINISTRES DÉCLARÉS DURANT L'EXERCICE :

■ 0,6 million d'euros

## LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

**L'IFCIC garantit, grâce à un fonds doté par le CNC, des crédits à court terme à la production audiovisuelle, ainsi que des crédits à moyen terme aux sociétés de production.**

Le secteur audiovisuel a connu en 2011 une nouvelle baisse de son activité (- 5,7%), après celle déjà enregistrée en 2010 (- 8,3%). Le volume total des garanties délivrées atteint 48,5 millions d'euros pour 88 millions d'euros de crédits garantis. Cette baisse tendancielle confirme la robustesse globale de l'économie de la production audiovisuelle française, s'agissant notamment de la fiction pour laquelle le recours à la garantie demeure marginal.

L'activité de l'IFCIC dans ce dernier domaine est ainsi en net recul (- 13,3%) : 20,5 millions d'euros de garanties ont été délivrées en 2011, la part relative de ce genre dans la production de risque audiovisuelle revenant à 42%. Certains producteurs de fiction ont su démontrer le faible risque attaché à leur activité (tant en termes de fabrication que de nature des financements apportés) et adapter rapidement le niveau de leurs frais généraux aux fluctuations des commandes des diffuseurs. Ils ont ainsi regagné l'accès à des crédits ne nécessitant pas l'intervention de l'IFCIC et même à de simples relais bancaires en lieu et place de crédits structurés plus onéreux, profitant d'un paysage bancaire dans lequel la concurrence s'est accrue par l'arrivée de nouveaux entrants au cours des dernières années.

Concernant le documentaire, le volume de garanties accordées (3,2 millions d'euros) est en augmentation par rapport à 2010 : + 32,8 %, après une chute spectaculaire de plus de 50% en 2 ans (part relative ramenée à 5% au sein du sous fond audiovisuel de l'IFCIC). L'intervention de l'IFCIC en faveur de ce genre demeure cependant limitée : 6 nouvelles œuvres en 2011, auxquelles il convient d'ajouter la mise en place en faveur d'un important producteur de documentaires d'un financement global portant plusieurs productions amples et complexes. La faible taille moyenne des productions documentaires françaises, le cycle court de fabrication et la lisibilité des financements expliquent ce faible recours à l'IFCIC.

L'activité de production d'animation est stable (- 2,3%) à 24,8 millions d'euros : ce genre représente plus de la moitié (51%) de l'activité du sous fonds audiovisuel de l'IFCIC en 2011. Le nombre de nouvelles séries mises en production avec garantie est stable (20), un certain nombre de ces œuvres étant produit quasi-intégralement en France grâce au développement, que soutiennent des aides spécifiques, de studios d'animation nationaux.

Enfin, l'exercice a été marqué par un accroissement sensible du volume de crédits *moyen terme* et de *trésorerie* (+ 166%) ainsi que de crédits *export* (+ 46%), induisant une augmentation de la consommation de fonds de plus de 15% dans le secteur audiovisuel.

### Au 31.12.2011

#### FONDS DE GARANTIE NET (SECTEUR AUDIOVISUEL) :

■ 11,2 millions d'euros

#### ENCOURS DE RISQUE IFCIC (HORS CONTENTIEUX) :

■ 68,4 millions d'euros (66,5 M€ au 31/12/2010),  
correspondant à 123,4 millions d'euros de crédits

#### TAUX MOYEN DES GARANTIES :

■ 55,5% sur l'ensemble des crédits garantis

#### MONTANT DES GARANTIES ACCORDÉES ET UTILISÉES DURANT L'EXERCICE :

■ 48,5 millions d'euros (51,4 M€ en 2010),  
correspondant à 88,0 millions d'euros de crédits

#### ENCOURS CONTENTIEUX :

■ 0,8 million d'euros (1,2 M€ au 31/12/2010)

#### PROVISIONS EN CAPITAL SUR SINISTRES DÉCLARÉS DURANT L'EXERCICE :

■ NÉANT

## LES EXPLOITANTS DE SALLES DE CINÉMA (CINÉ CAUTION)

**L'IFCIC garantit, grâce à un fonds doté par le CNC, les crédits bancaires à moyen et long terme et les crédits-bails aux exploitants de salles de cinéma.**

La production de risque 2011 s'établit au total à 3,8 millions d'euros au bénéfice de 24 entreprises, contre 6,4 millions d'euros en faveur de 17 entreprises en 2010 et 2,4 millions d'euros en faveur de 7 entreprises en 2009.

L'année 2010 avait été marquée par l'accompagnement d'importants projets de construction (représentant à eux seuls 72% de la production de risque), projets qui ont été peu nombreux en 2011. En contrepartie, un accroissement sensible des interventions en faveur du financement de l'équipement numérique des salles de projection a été constaté.

L'accélération du financement de la numérisation est toutefois intervenue tardivement dans l'exercice, les bénéficiaires potentiels de la garantie s'équipant après les grands réseaux (déjà équipés en fonds propres) et les petits exploitants qui bénéficient d'importantes aides nationales et locales.

Ainsi, les financements garantis en 2011 ont eu principalement pour objet :

- l'équipement en projection numérique des salles (4,6 millions d'euros de crédits représentant 2,3 millions d'euros de risque, 24 dossiers) ;
- les travaux de rénovation ou de construction de complexes cinématographiques (2,2 millions d'euros de crédits représentant 1,1 million d'euros de risque, 6 dossiers) ;
- la transmission de cinémas (0,9 million d'euros de crédits représentant 0,4 million d'euros de risque, 2 dossiers).

Les interventions de l'IFCIC ont concerné généralement des cinémas offrant moins de 7 écrans (29 dossiers sur les 32 soumis à la garantie) et situés majoritairement hors de la région parisienne (26 dossiers sur 32).

L'exercice 2012 devrait continuer à connaître une intensification des interventions en faveur de la numérisation des salles de cinémas, tandis que certaines opérations de construction de complexes devraient porter la production de risque au-delà du niveau enregistré en 2011.

### Au 31.12.2011

#### FONDS DE GARANTIE NET (SECTEUR CINÉ CAUTION) :

■ 12,9 millions d'euros

#### ENCOURS DE RISQUE IFCIC (HORS CONTENTIEUX) :

■ 26,5 millions d'euros (27,0 M€ au 31/12/2010),  
correspondant à 75,8 millions d'euros de crédits

#### TAUX MOYEN DES GARANTIES :

■ 35,0% sur l'ensemble des crédits garantis

#### MONTANT DES GARANTIES ACCORDÉES ET UTILISÉES DURANT L'EXERCICE :

■ 3,8 millions d'euros (6,4 M€ en 2010),  
correspondant à 7,6 millions d'euros de crédits

#### ENCOURS CONTENTIEUX :

■ 0,1 million d'euros (0,1 M€ au 31/12/2010)

#### PROVISIONS EN CAPITAL SUR SINISTRES DÉCLARÉS DURANT L'EXERCICE :

■ NÉANT

## LES INDUSTRIES TECHNIQUES

L'IFCIC garantit, grâce à un fonds doté par le CNC, les crédits bancaires à moyen et long terme et les crédits de mobilisation de créances en faveur des industries techniques.

Le secteur des industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel a connu une année 2011 mouvementée, en raison notamment de la numérisation accélérée de la chaîne de production et de distribution. Le volume des garanties délivrées s'établit au total à 1,9 million d'euros en faveur de 9 entreprises, contre 6,4 millions d'euros en faveur de 16 entreprises en 2010 et 2,0 millions d'euros sur 12 entreprises en 2009. La baisse notable de la production de risque provient pour l'essentiel (i) du non-renouvellement de lignes de mobilisation de poste clients qui représentaient chaque année 0,8 million d'euros de production de risque et (ii) de la non reproduction d'une opération exceptionnelle ayant représenté à elle seule 2,1 millions d'euros de risque en 2010.

### AU 31.12.2011

#### FONDS DE GARANTIE NET (SECTEUR INDUSTRIES TECHNIQUES) :

- 6,5 millions d'euros

#### ENCOURS DE RISQUE IFCIC (HORS CONTENTIEUX) :

- 9,4 millions d'euros (10,8 M€ au 31/12/2010), correspondant à 45,1 millions d'euros de crédits

#### TAUX MOYEN DES GARANTIES :

- 21,4% sur l'ensemble des crédits garantis

#### MONTANT DES GARANTIES ACCORDÉES ET UTILISÉES DURANT L'EXERCICE :

- 1,9 million d'euros (6,4 M€ au 31/12/2010), correspondant à 3,8 millions d'euros de crédits

#### ENCOURS CONTENTIEUX :

- 0,5 million d'euros (0,6 M€ au 31/12/2010)

#### PROVISIONS EN CAPITAL SUR SINISTRES DÉCLARÉS DURANT L'EXERCICE :

- NEANT

## LE JEU VIDÉO

L'IFCIC garantit, grâce à un fonds doté par le CNC, les crédits bancaires à court, moyen et long terme en faveur des entreprises du secteur du jeu vidéo.

Afin de favoriser l'accès au crédit bancaire pour les studios de jeu vidéo, une ligne dédiée a été créée au sein du fonds de garantie « cinéma-audiovisuel ». Elle a repris l'ensemble des encours du secteur jusqu'alors portés par le fonds « industries culturelles ». La production de l'exercice s'établit au total à 0,25 million d'euros en faveur d'une seule entreprise, contre 0,6 million d'euros en faveur de 4 entreprises en 2010 (au titre du fonds « industries culturelles »). L'opération garantie a porté sur une ligne de crédit destinée au financement du développement et de la production de 3 jeux par un studio expérimenté.

### Au 31.12.2011

#### FONDS DE GARANTIE NET (SECTEUR JEU VIDÉO) :

- 0,3 million d'euros

#### ENCOURS DE RISQUE IFCIC (HORS CONTENTIEUX) :

- 0,7 million d'euros correspondant à 1,3 million d'euros de crédits

#### TAUX MOYEN DES GARANTIES :

- 50,0% sur l'ensemble des crédits garantis

#### MONTANT DES GARANTIES ACCORDÉES DURANT L'EXERCICE :

- 0,25 million d'euros correspondant à 0,5 million d'euros de crédits

#### ENCOURS CONTENTIEUX :

- 0,2 million d'euros

#### PROVISIONS EN CAPITAL SUR SINISTRES DÉCLARÉS DURANT L'EXERCICE :

- 0,2 million d'euros

## LES INDUSTRIES CULTURELLES

L'IFCIC garantit, grâce à un fonds doté notamment par le Ministère de la Culture et de la Communication, les concours bancaires en faveur des entreprises ayant une activité de production, de commerce ou de service dans les différents domaines des arts et de la culture : livre, musique, spectacle vivant, arts plastiques, photographie, métiers d'art, théâtre, danse, patrimoine, presse...

Après un exercice 2010 en léger retrait par rapport à 2009, l'activité du fonds industries culturelles a été particulièrement soutenue en 2011 pour atteindre une production de risque de 9,2 millions d'euros, en hausse de plus de 26% par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est essentiellement liée à une activité soutenue (i) dans la production de spectacles musicaux (comédies musicales, concerts et ballets) qui représentent plus du quart (29%) des garanties délivrées en 2011 et (ii) dans la transmission de théâtres privés parisiens grâce à la co-garantie avec le fonds dédié créé en 2010 (18% de la production de risque).

En 2011, le fonds a ainsi été prioritairement sollicité dans le secteur du *spectacle vivant* (lieux de concerts, tourneurs, théâtres) : 28 interventions représentant 5,4 millions d'euros de risque, contre 3,7 millions d'euros sur 28 opérations en 2010.

L'activité dans le secteur du *livre* demeure stable : 23 entreprises accompagnées pour 1,9 million d'euros de risque, contre 21 entreprises représentant 1,9 million d'euros en 2010.

Le volume de garanties en faveur du secteur de la *musique* a progressé : 1,0 million d'euros de risque sur 11 interventions contre 0,8 million d'euros sur 8 opérations en 2010.

Les autres interventions ont porté sur le secteur des télévisions et radios indépendantes (3 crédits garantis), des agences artistiques (2 opérations), des commerces culturels (2 opérations hors librairies) et des galeries d'art (1 opération).

La part des garanties délivrées à l'appui du financement du renforcement de fonds de roulement des emprunteurs (20%) demeure importante, de même que celle des investissements de production (musique enregistrée et édition littéraire, 17%).

Les opérations d'équipement de lieux de spectacles, de studios d'enregistrement ou de diffuseurs culturels représentent 10% de l'activité du fonds contre 6% pour les opérations de création ou de transmission d'entreprise (hors théâtre privé).

Enfin, les crédits garantis au taux majoré de 70% représentent, hors opérations de reprise de théâtres privés, 44% des demandes traitées et 13% de la production de risque en 2011.

### Au 31.12.2011

#### FONDS DE GARANTIE NET :

- 12,9 millions d'euros

#### ENCOURS DE RISQUE IFCIC (HORS CONTENTIEUX) :

- 19,9 millions d'euros (17,9 M€ au 31/12/2010), correspondant à 46,8 millions d'euros de crédits

#### TAUX MOYEN DES GARANTIES :

- 43,0% sur l'ensemble des crédits garantis

#### MONTANT DES GARANTIES ACCORDÉES DURANT L'EXERCICE :

- 9,2 millions d'euros (7,3 M€ en 2010) correspondant à 17,9 millions d'euros de crédits

#### ENCOURS CONTENTIEUX :

- 1,1 million d'euros (1,2 M€ au 31/12/2010)

#### PROVISIONS EN CAPITAL SUR SINISTRES DÉCLARÉS DURANT L'EXERCICE :

- 0,2 million d'euros

## LE THÉÂTRE PRIVÉ

Afin de faciliter l'accès au crédit bancaire de professionnels candidats à la reprise d'un théâtre privé, l'Association pour le Soutien au Théâtre Privé (ASTP) a doté à l'IFCIC un fonds dédié dont l'objet est d'apporter une garantie complémentaire au financement de ces opérations de transmission.

En 2011, le fonds est intervenu en faveur de deux opérations de reprise de deux importants théâtres parisiens. La production de risque correspondante (2 millions d'euros) a été partagée entre les fonds de garantie Industries Culturelles et « Théâtre Privé » selon les modalités prévues par la convention signée entre l'ASTP et l'IFCIC.

**Au 31.12.2011**

**FONDS DE GARANTIE NET :**

■ 1,0 million d'euros

**ENCOURS DE RISQUE IFCIC (HORS CONTENTIEUX) :**

■ 0,45 million d'euros (0,15 M€ au 31/12/2010)

**TAUX MOYEN DES GARANTIES (CONJOINTEMENT AVEC LE FONDS INDUSTRIES CULTURELLES) :**

■ 70%

**MONTANT DES GARANTIES ACCORDÉES DURANT L'EXERCICE :**

■ 0,3 million d'euros (0,15 M€ en 2010)

**ENCOURS CONTENTIEUX : NÉANT**

**PROVISIONS EN CAPITAL SUR SINISTRES DÉCLARÉS DURANT L'EXERCICE : NÉANT**

## LES JEUNES CRÉATEURS DE MODE

Balenciaga, Chanel, Louis Vuitton et le Ministère de la Culture et de la Communication ont confié à l'IFCIC la gestion d'un fonds d'avances en faveur des jeunes créateurs de mode.

Créé en août 2011 et doté d'un million d'euros, ce fonds permet aux entreprises du secteur ayant entre deux et dix ans d'existence de bénéficier d'avances remboursables destinées au financement des dépenses de création et de production de leurs collections. Consenties dans la limite d'un encours maximum de 100 000 euros par entreprise ou groupe d'entreprises, les avances portent intérêt au taux de 4% l'an et sont remboursables sur une durée de 12 à 24 mois, incluant éventuellement une brève période de franchise. La décision d'octroi est prise par la Direction générale de l'IFCIC après consultation d'un comité d'experts composé notamment de représentants des bailleurs du fonds et de personnalités qualifiées apportant leur expertise sectorielle ou financière.

*Il ne s'est tenu aucun comité sur l'exercice 2011. Le fonds net au 31 décembre s'établit à 1,0 million d'euros.*

En outre, afin de faciliter l'accès au crédit bancaire des jeunes créateurs de mode le DEFI (Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement) a doté à l'IFCIC un fonds de garantie dédié.

Le fonds de garantie aux jeunes entreprises de création de mode (GAJEC) a été créé en août 2011 à l'issue d'un appel d'offre lancé par le DEFI et reporté par l'IFCIC. Il permet de rendre éligible ces entreprises à la garantie de l'IFCIC, dans le cadre d'un partage de risque entre le GAJEC et le fonds de garantie Industries Culturelles. La garantie peut atteindre 70% dans la limite de 300 000 euros de crédit.

*Aucune garantie n'a été délivrée sur l'exercice, la communication autour de la mise en place du dispositif étant prévue au premier trimestre 2012. Le fonds de garantie net au 31 décembre s'établit à 1,5 million d'euros.*

## LE FONDS D'AVANCES AUX INDUSTRIES MUSICALES

Le Ministère de la Culture et de la Communication et la CDC ont confié à l'IFCIC la gestion d'un fonds d'avances aux industries musicales, dédié aux entreprises indépendantes de la filière (y compris les éditeurs de services de musique en ligne).

Doté à l'origine de 1,9 million d'euros, le fonds a reçu en 2007 un complément de dotation de 1 million d'euros du Ministère de la Culture et de la Communication. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est devenue partenaire du fonds en mars 2009 et lui a apporté 6 millions d'euros, qui ont été complétés en décembre 2011 d'une nouvelle dotation de 10 millions d'euros destinée notamment à soutenir le développement de l'offre légale de musique en ligne, conformément aux préconisations du rapport « Création et Internet ».

Cette nouvelle dotation conforte doublement les capacités d'intervention du fonds :

- une entreprise donnée peut désormais prétendre à une avance maximum de 1 500 000 euros, contre 800 000 euros précédemment ;
- les éditeurs de services de musique en ligne peuvent accéder à des quasi-fonds propres sous forme d'avances participatives bénéficiant de modalités de remboursement adaptées : durée d'amortissement maximum portée à 7 ans, période de franchise pouvant aller jusqu'à 2 ans.

Les avances portent intérêt au taux de 4% l'an. Les avances participatives sont assorties en outre d'un intérêt participatif variant selon le niveau du chiffre d'affaires et sa progression.

Sont notamment éligibles aux avances octroyées par le fonds les investissements éditoriaux, les investissements matériels et immatériels, les besoins financiers liés à la croissance de la structure. La présence au sein des plans de financement proposés de ressources extérieures (apport d'associés, crédit moyen terme) est appréciée positivement.

La décision d'octroi est prise par la Direction générale de l'IFCIC après consultation d'un comité d'experts composé notamment de représentants d'organismes professionnels et de personnalités qualifiées apportant leur expertise sectorielle ou financière.

Il s'est tenu au cours de l'année 2011 deux comités accordant un total de 2,7 millions d'euros d'avances en faveur de 9 entreprises de production (45% des dossiers), de distribution (22%), d'édition (22%) d'œuvres musicales ou de diffusion légale de la musique en ligne (11%), en appui de 6,9 millions d'euros d'investissements qui ont essentiellement porté sur le développement des entreprises et la production éditoriale. Une entreprise a pu bénéficier d'une avance supérieure à 800 000 euros grâce à la nouvelle dotation reçue de la CDC.

Sur les 9 avances octroyées, 4 ont été accompagnées d'un crédit bancaire garanti par l'IFCIC (contre 5 avances sur les 11 octroyées en 2010).

**Au 31.12.2011**

**MONTANT TOTAL DES DOTATIONS DEPUIS L'ORIGINE :**

■ 18,9 millions d'euros

**TRÉSORERIE DISPONIBLE :**

■ 11,7 millions d'euros

**ENCOURS D'AVANCES DÉCAISSÉES**

■ 7,4 millions d'euros (7,3 M€ au 31/12/2010)

**AUTORISATIONS DÉLIVRÉES DURANT L'EXERCICE :**

■ 2,7 millions d'euros (1,3 M€ en 2010)

**PROVISIONS EN CAPITAL SUR SINISTRES DÉCLARÉS DURANT L'EXERCICE :**

■ 1,0 million d'euros

**AVANCES ACCORDÉES DEPUIS LA CRÉATION DU FONDS :**

■ 13,8 millions d'euros au profit de 69 entreprises

## EXAMEN DES COMPTES DE L'IFCIC

### LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### Produit net bancaire

Le compte de résultat de l'IFCIC fait apparaître une progression de 17,9% du produit net bancaire par rapport à l'exercice précédent, de 4,0 à 4,7 millions d'euros. Le produit net bancaire est composé de quatre éléments :

- Les produits sur opérations hors bilan : ils représentent 3,4 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2010, en hausse de 20,8%. Leur répartition par secteur d'activité et leur variation par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- Production, cinéma :	68,4%	(+ 28,4%)
dont FGMP	1,2%	(n/a)
- Production, audiovisuel :	16,5%	(+ 5,0%)
- Exploitation cinématographique :	7,4%	(+ 13,3%)
- Industries techniques :	2,2%	(- 22,7%)
- Jeu vidéo :	0,2%	(n/a)
- Industries culturelles :	5,3%	(+ 17,7%)

Dans le secteur de la production cinématographique et, dans une moindre mesure audiovisuelle, le haut niveau de production enregistré en 2010 et 2011 permet aux encours et aux commissions afférentes d'évoluer très favorablement. Les commissions de garantie sur les crédits consentis aux exploitants progressent à la suite de la mise en place des opérations engagées les années précédentes, tandis que celles afférentes au secteur des industries techniques pâtissent du tassement des encours. S'agissant des industries culturelles, la progression des encours mis en place produit son plein effet en termes de commissions.

- Les produits sur opérations avec la clientèle correspondent à la quote-part revenant à l'IFCIC des intérêts versés par les bénéficiaires du fonds d'avances aux industries musicales. Compte tenu de la baisse des encours performants, les produits régressent de 14,1% pour s'établir à 0,15 million d'euros.
- Les intérêts sur capitaux propres et fonds de réserve extériorisés : ils s'établissent à 0,25 million d'euros pour l'exercice 2011. En accord avec le commissaire aux comptes et le conseil d'administration, les plus-values ne sont plus intégralement extériorisées depuis mi-2003 (stock d'environ 0,35 million d'euros à fin 2011).
- Les produits des commissions sur fonds de garantie et d'avances : ils représentent 0,8 million d'euros en 2011, en progression de 10,3% en raison de l'augmentation du montant moyen des fonds sous gestion à l'IFCIC.

#### Charges générales d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice, soit 2,6 millions d'euros, progressent de 7,7% par rapport à 2010. Cette augmentation résulte principalement de l'évolution des charges de personnel (+ 8,0%) issue du renforcement des équipes, y inclus le recours ponctuel à un cadre expérimenté pour faire face à la croissance de l'activité et la mise en place du FGMP.

#### Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt s'établit à 2,0 millions d'euros contre 1,5 million en 2010.

#### Résultat net

L'exercice 2011 se solde par un compte de résultat bénéficiaire à hauteur de 1,3 million d'euros contre 1,0 million en 2010.

### LE BILAN

Au 31 décembre 2011, le total du bilan de l'IFCIC atteint 136,9 millions d'euros contre 114,6 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une progression de 19,5% sur l'exercice. Les fonds propres de l'IFCIC progressent (+ 7,3%) du fait de l'augmentation des réserves légale et spéciale et du report à nouveau ainsi que de l'intégration anticipée du résultat 2011. Ils atteignent 19,1 millions d'euros.

Les garanties délivrées, comptabilisées en hors bilan, sont en hausse de 6,0% : elles s'établissent à 380,9 millions d'euros contre 359,4 millions d'euros à fin 2010. Les engagements donnés s'établissent au total à 381,2 millions d'euros compte tenu des engagements d'octroi d'avances remboursables (0,2 million d'euros). Les provisions sur engagements représentent 14,1 millions d'euros (niveau identique à fin 2010). Ce total comprend, s'agissant des fonds de garantie, les dettes estimées sur sinistres pour un montant de 5,9 millions d'euros (7,2 millions d'euros à fin 2010) et les provisions sur encours douteux garantis pour un montant de 6,8 millions d'euros (6,4 millions d'euros à fin 2010) ainsi que, s'agissant du FAIM, les provisions sur encours douteux et douteux compromis pour un montant de 1,4 million d'euros (0,6 million d'euros à fin 2010). Les fonds de garantie nets s'établissent à 84,0 millions d'euros, à comparer à 73,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 (+ 14,3%).

Le ratio de solvabilité s'établit à 9,97% avant incorporation du résultat. Ce ratio est toutefois calculé selon des modalités limitant à 35% de leur montant la prise en compte des fonds de garanties en tant que fonds propres complémentaires ou instruments de réduction du risque.

### DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

### INFORMATION SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2011, Guillaume Cerutti, Président du Conseil d'administration, est Président directeur général de Sotheby's France, Administrateur de Sotheby's Monaco, de la société Ingenico SA et de la société Flamel Technologies. Les fonctions et mandats détenus par les autres membres du conseil d'administration sont détaillés ci-après.

**Marie-Sabine CAILLETEAU** (depuis le 30/09/2011) : Responsable d'activité du développement et des marchés, Crédit Mutuel.

**Arnaud CAUDOUX** : Directeur général délégué d'OSEO. *Autres mandats* : SIAGI, ASF (représentant permanent d'OSEO).

**Teresa CREMISI** : PDG des Editions Flammarion. *Autres mandats* : Présidente-Directrice Générale et Administratrice des Editions J'ai Lu SA, Présidente d'ESFP SAS, Administratrice de NEXSO SA, Actes Sud Participation SA et de l'EPIC Théâtre National de l'Odéon.

**Laurence FRANCESCINI** : Directeur général de la DGMIC. *Autres mandats* : Membre du conseil de surveillance d'ARTE France, administratrice de FTV, AEF, AFP, BNF, La Poste, Radio France BPI, CNL, CNC.

**Eric GARANDEAU** : Président du CNC. *Autres mandats* : Membre du conseil de surveillance d'ARTE France, administrateur de FTV.

**Pierre GEISSLER** : Directeur du CA Haussmann (BNP Paribas). *Autres mandats* : Administrateur de Sogefica, Cofiloisirs et des Sofica Soficinéma 2, 3, 4.

**Isabelle GINESTET-NAUDIN** : Directrice générale déléguée, CDC Entreprises. *Autres mandats* : Administratrice de Avenir Entreprises, Avenir Entreprises Investissement, Avenir Tourisme, Media Participation Paris, Naïve, CEC Rhône-Alpes, Présidente du conseil de surveillance de Gihub, Membre du conseil de surveillance de Paule Ka, Gihub, Cine-Invest, et Buffet Crampon Holding.

**Jean-Baptiste MASSIGNON** : Directeur, Groupe Cap Gemini. *Autres mandats* : Membre du Conseil de Surveillance de IT-Translation.

**Christian MERLE** : Directeur général, B.E.S.V. *Autres mandats* : Société Lyonnaise de Marchands de Biens (représentant permanent de BESV), PDG de BESV Courtage et Lombard SAS, Administrateur de Marignan Gestion.

**Jean-Pierre MONGARNY** : Directeur, Crédit Coopératif. *Autres mandats* : Secrétaire général de la Fondation Crédit Coopératif.

**Etienne OUDOT DE DAINVILLE** : Sous Directeur à la Direction générale du Trésor. *Autres mandats* : Administrateur OSEO (EPIC et SA), représentant du directeur général du Trésor aux collèges de l'AMF, de l'ANC et du Haut Conseil des CAC.

**Marc PLANCHE** (jusqu'au 29/09/2011) : Responsable communication, Crédit Mutuel.

**Hervé de ROCQUIGNY** : Directeur central, Banque Neuflyze-OBC. *Autres mandats* : Président de N-OBC Art, PDG de Hoche Artois Images, administrateur de Cofiloisirs et de la Sofica VALOR 7, représentant permanent de N-OBC au conseil des Sofica UGC 1 et Europarcop.

**Jean-Michel STRASSER** : Directeur Central, Natixis. *Autres mandats* : Président du CA et Directeur Général des Sofica BPI 9 et 10, Directeur Général Délégué des Soficas BPI 11 et Developimage, Administrateur de Natixis Bank et Natixis Trust (Luxembourg), BPI 8, Developimage, Bongrain, Fructi-court et BPAM 10.

**Alain TABUTEAU** : Directeur de la gestion clients OSEO.

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

MONTANTS EN EUROS

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010	PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
CAISSE ET BANQUES CENTRALES	32,08	129,23	AUTRES PASSIFS	718 839,26	594 234,17
CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	19 963 142,21	11 807 993,34	COMPTES DE RÉGULARISATION	164 311,95	136 841,96
- À vue	1 465 458,82	2 991 935,82	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	53 944,00	45 847,00
- À terme	18 497 683,39	8 816 057,52	PROVISIONS SUR FONDS DE GARANTIE	12 778 056,16	13 524 429,92
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	7 426 878,35	7 303 909,00	- Dettes estimées sur sinistres	5 923 089,92	7 164 795,99
- Autres crédits à la clientèle	5 959 834,55	6 551 768,36	- Provisions sur dossiers douteux	6 854 966,24	6 359 633,93
- Créances douteuses et compromises	1 467 043,80	752 140,64	FONDS DE GARANTIE	83 981 201,78	73 450 283,93
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	24 666 422,07	22 847 302,03	- dont fonds en instance d'affectation	4 661 309,76	4 685 995,08
- Prix de revient des titres	24 666 422,07	22 847 302,03	FONDS D'AVANCES	20 173 744,64	9 080 881,89
- Provisions	-	-	- Industries musicales et Jeunes créateurs de mode	18 805 924,35	8 470 028,88
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	84 000 000,00	72 000 000,00	- Provisions pour créances douteuses	112 813,50	322 835,06
- Prix de revient des titres d'investissement	84 000 000,00	72 000 000,00	- Provisions pour créances douteuses compromises	1 255 006,79	288 017,95
- Provisions	-	-	CAPITAL SOCIAL	2 816 675,00	2 816 675,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 688,56	39 708,90	FONDS DE RÉSERVE	9 635 805,78	9 635 805,78
- Brut	448 158,75	448 158,75	RÉSERVE LÉGALE	281 667,50	234 496,02
- Amortissements	- 416 470,19	- 408 449,85	RÉSERVE SPÉCIALE	1 619 740,32	1 500 599,09
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 164,33	77 905,92	REPORT À NOUVEAU	3 403 820,47	2 582 284,53
- Brut	323 954,96	317 232,90	RÉSULTAT NET	1 304 569,11	987 848,65
- Amortissements	- 259 790,63	- 239 326,98	TOTAL DU PASSIF	136 932 375,97	114 590 227,94
AUTRES ACTIFS	691 702,00	434 305,54			
COMPTES DE RÉGULARISATION	88 346,37	78 973,98			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>136 932 375,97</b>	<b>114 590 227,94</b>			
HORS BILAN :					
ENGAGEMENTS DONNÉS	381 162 703	359 429 654			

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011 (PRÉSENTATION SELON LES NORMES DU CRBF 91-01)

	31/12/2011	31/12/2010
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>4 676 198,42</b>	<b>3 966 233,14</b>
Intérêts et produits assimilés dont intérêts sur fonds de réserve	251 297,63 151 548,74	185 292,72 119 141,23
Produits sur opérations avec la clientèle Industries musicales	152 255,02 152 255,02	177 235,37 177 235,37
Produits sur opérations hors bilan	<b>3 438 484,24</b>	<b>2 847 275,84</b>
Commission : Production Cinéma	2 351 015,36	1 831 149,29
Production Audiovisuelle	568 348,19	541 179,40
Production Ciné Caution	254 999,41	225 038,74
Industries Techniques	76 147,11	98 522,42
Jeu Vidéo	6 571,63	-
Industries Culturelles	178 194,20	151 385,99
FATHEP (Théâtre Privé)	3 208,34	-
Produits sur prestations de services financiers	<b>834 161,53</b>	<b>756 429,21</b>
Commission sur fonds de garantie et d'avances	744 161,53	666 429,21
Rémunération forfaitaire	90 000,00	90 000,00
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>	<b>-2 668 237,31</b>	<b>-2 485 815,02</b>
Charges générales d'exploitation		
Charges de personnel	-1 740 803,50	-1 612 335,20
Autres frais administratifs	- 869 341,41	- 811 303,17
Dotations aux amortissements sur actifs immobilisés	- 58 092,40	- 67 837,50
Solde en profit ou en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	-	5 660,85
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT</b>	<b>2 007 961,11</b>	<b>1 480 418,12</b>
Dotations ou reprises aux provisions	- 8 097,00	10 646,92
Produit ou charge exceptionnel	-	- 92,39
Impôts sur les sociétés	- 695 295,00	- 503 124,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 304 569,11</b>	<b>987 848,65</b>

# TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES MONTANTS EN EUROS

SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE	2007	2008	2009	2010	2011
Capital social	2 816 675	2 816 675	2 816 675	2 816 675	2 816 675
Nombre d'actions émises	184 700	184 700	184 700	184 700	184 700
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'Affaires hors taxes	2 908 513	4 172 247	3 555 619	3 966 233	4 676 198
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	991 515	2 130 090	1 252 631	1 548 256	2 066 053
Impôts sur les bénéfices	407 907	525 095	425 474	503 124	695 295
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	515 072	1 508 225	735 843	987 849	1 304 569
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
RÉSULTATS DES OPÉRATIONS RÉDUITS À UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	3,16	8,69	4,48	5,66	7,42
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,79	8,17	3,98	5,35	7,06
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés	15	15	16	16	18
Montant de la masse salariale	793 149	836 713	926 584	999 866	1 067 987
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale - Œuvres sociales)	365 172	386 138	425 159	453 306	502 326

L'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC) est un établissement de crédit créé en 1983 à l'initiative du Ministère de la Culture et du Centre National de la Cinématographie pour faciliter l'accès au crédit des entreprises des secteurs de la culture.

Les comptes de l'IFCIC sont présentés conformément au règlement CRBF 91-01 modifié du 16 janvier 1991. L'IFCIC applique depuis le 1er janvier 2001 le règlement CRC 2000-03 du 4 juillet 2000 modifié relatif aux documents de synthèses individuels des entreprises relevant du CRBF, l'incidence sur la présentation des comptes étant non significative.

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1-1. MÉTHODE D'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE

Les titres détenus en portefeuille (fonds propres, fonds de garantie, fonds d'avances) sont classés d'après leur nature ou leur durée de détention prévisionnelle :

#### 1-1. a. Titres d'investissement

Ils regroupent les titres à revenu fixe que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui ne comportent aucune contrainte juridique qui pourrait remettre en cause la détention jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'achat et les moins-values latentes ne donnent pas lieu à dépréciation.

#### 1-1. b. Titres de placement

Ils regroupent les autres titres composant le portefeuille de l'IFCIC. Les titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », au coût d'acquisition ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le portefeuille relatif au fonds d'avances remboursables est composé de titres de placement. Les portefeuilles relatifs aux fonds propres et fonds de garantie sont constitués de titres d'investissement pour la partie investie à plus d'un an et de titres de placement pour le solde.

### 1-2. MÉTHODE D'ÉVALUATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire selon leurs durées d'utilisation.

Licences, matériels et installations nécessaires à l'exploitation :

- licences pour les progiciels :	linéaire 3 ans
- aménagements, agencements et installations :	linéaire 3 à 9 ans
- matériel de transport :	linéaire 5 ans
- mobilier, matériel de bureau :	linéaire 5 ans
matériel informatique :	linéaire 3 ans

### 1-3. INFORMATIONS RELATIVES À LA VENTILATION DES ENCOURS ET L'ÉVALUATION DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS

Les engagements sont présentés selon l'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif à la ventilation des encours sains, des encours douteux et des encours douteux compromis. Le classement pour un client donné des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à ce client, non-obstant les caractéristiques propres des encours concernés.

Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même. Lorsque la contrepartie appartient à un groupe, l'IFCIC examine les conséquences de cette défaillance au niveau du groupe et apprécie la nécessité de classer en encours douteux l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques du groupe formant un même bénéficiaire au sens du règlement CRBF n°93-05 modifié.

### 1-3. a. Engagements hors bilan

L'activité de l'IFCIC est caractérisée par sa position de garant des établissements prêteurs. Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon les informations en possession de l'IFCIC et, en particulier, celles communiquées par les établissements partenaires.

Les encours *douteux* correspondent (i) aux encours de crédits classés en douteux par la banque, (ii) aux dossiers pour lesquels l'IFCIC considère qu'il existe un risque de défaillance dans le remboursement du crédit garanti, indépendamment de son classement en douteux par la banque et (iii) aux encours d'un bénéficiaire qui a un crédit classé en douteux (contagion).

Les encours *douteux compromis* correspondent aux encours pour lesquels la garantie de l'IFCIC a été mise en jeu.

Les provisions sur engagements figurent au passif du bilan et sont constituées :

- des provisions sur dossiers douteux ;
- des dettes estimées sur sinistres, qui correspondent à l'évaluation des montants à régler par l'Institut aux établissements prêteurs au titre des encours douteux compromis.

Chaque trimestre, en liaison avec les établissements de crédit concernés, l'IFCIC procède, pour chaque dossier, à une estimation de la perte probable. Le montant figurant au bilan est donc composé de la perte estimée en capital majorée, pour les dossiers mis en jeu, des éventuels frais et intérêts de trésorerie dus et non encore versés.

Figurent également en encours hors bilan le montant des engagements de financements délivrés dans le cadre du fonds d'avances aux industries musicales (avances accordées mais non encore décaissées).

### 1-3. b. Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle correspondent aux concours consentis dans le cadre des fonds d'avances. Les créances *douteuses* sont celles qui sont analysées comme présentant un risque de non-recouvrement ou dont les échéances impayées sont supérieures ou égales à trois mois. Une créance est considérée comme *douteuse compromise* suite à des événements tels que la déchéance du terme ou l'existence d'une procédure collective à l'encontre de la contrepartie. Les créances concernées ne sont sorties, par débit du fonds d'avances aux industries musicales, que lorsque les droits de l'IFCIC en tant que créancier sont éteints. Les dépréciations relatives aux créances douteuses sont constituées en tenant compte des perspectives de recouvrement et sont inscrites en provision au passif du bilan.

### 1-4. FONDS DE RESERVE

Le fonds de réserve a été constitué par l'Etat pour faire face à d'éventuels déficits des fonds de garantie et/ou à toute obligation propre au fonctionnement de l'IFCIC au cas où ses capitaux propres deviendraient insuffisants. Une convention définissant les modalités de fonctionnement de ce fonds a été signée en 1998 avec la Direction du Trésor, le Ministère de la Culture et le CNC. Les produits de placement du fonds de réserve sont affectés en totalité au compte de résultat. L'IFCIC affecte ces produits de placement à la réserve spéciale définie par ses statuts, dans la limite de son résultat disponible après satisfaction des obligations légales et réglementaires.

### 1-5. FONDS DE GARANTIE

Au 31 décembre 2011, l'Institut gère les fonds de garantie, désignés comme ci-dessous :

- Fonds Cinéma - Audiovisuel
- Fonds Industries Culturelles
- Fonds d'aide à la reprise des théâtres privés (FATHEP)
- Fonds Jeunes entreprises de création de mode (GAJEC)

Ces fonds de garantie sont destinés à faire face aux pertes liées à la mise en jeu éventuelle des garanties délivrées par l'Institut.

Le FATHEP et le GAJEC ont été constitués en 2010 et 2011 afin de faciliter, par l'octroi d'un taux de garantie majoré, le financement de certaines opérations réalisées par les entreprises des secteurs concernés. Ils interviennent conjointement avec le Fonds Industries Culturelles, qui en assure le risque d'épuisement.

Le fonds de garantie « Cinéma - Audiovisuel » regroupe les différentes lignes suivantes :

- Production Cinéma (dont Fonds de Garantie MEDIA pour la Production, FGMP)
- Production, Audiovisuel
- Ciné Caution
- Industries Techniques
- Jeu Vidéo

Le FGMP a été constitué par convention en date du 14 décembre 2010. Doté par le programme MEDIA de l'Union Européenne (UE) à hauteur de 1 million d'euros par an sur la période 2010-2013, il a pour objet de faciliter l'accès des producteurs indépendants européens du secteur cinématographique aux crédits de production. Il est adossé au Fonds Cinéma - Audiovisuel, qui en assure le risque d'épuisement. Chaque engagement pris au titre du FGMP donne lieu à une affectation de dotation au Fonds Cinéma - Audiovisuel à partir de la dotation reçue de l'UE (« la Dotation MEDIA »). Ces engagements font l'objet d'un suivi individuel au sein de la ligne « Production, Cinéma » du Fonds Cinéma - Audiovisuel.

Le Fonds Presse a vu, en décembre 2008, ses encours transférés au Fonds Industries Culturelles. Sa trésorerie résiduelle est conservée dans l'attente d'une décision de l'État quant aux modalités de sa réaffectation.

## 1-6. FONDS D'AVANCES

Au 31 décembre, le poste « fonds d'avances » est constitué du fonds d'avances aux industries musicales (FAIM) ainsi que du fonds d'avances aux jeunes créateurs de mode (FAJEC) constitué par convention en date du 16 août 2011 avec pour objet le financement des investissements de création et de production de collections de vêtements ou d'accessoires créatifs de mode.

Les avances consenties ont une durée de 12 à 84 mois (FAIM) ou de 12 à 24 mois (FAJEC). Elles sont assorties le cas échéant d'une période de franchise.

## 1-7. PRODUITS SUR PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS RATTACHÉS AUX FONDS DE GARANTIE ET D'AVANCES

Les produits financiers des fonds de garantie et d'avances sont comptabilisés dans des comptes de tiers intitulés "Fonds publics". Ils sont affectés, nets de la commission de gestion décrite ci-après, aux fonds publics concernés. Conformément aux conventions signées avec l'Etat, l'Institut prélève une commission de gestion sur les fonds publics égale à :

- pour les fonds de garantie, 0,80% l'an du montant moyen disponible en trésorerie ;
- pour le FAIM et le FAJEC, 50% des produits issus du placement de la trésorerie du fonds.

S'agissant du FGMP :

- les produits financiers issus de la Dotation MEDIA n'obéissent aux règles ci-dessus que pour les montants affectés, au fur et à mesure des engagements souscrits au titre du FGMP, au Fonds Cinéma - Audiovisuel ;
- les produits financiers de la Dotation MEDIA avant affectation ne bénéficient pas à l'Institut ;
- une rémunération forfaitaire d'un montant de 90 K€ est prélevée sur le montant des dotations annuelles versées par l'UE.

## 1-8. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

### 1-8. a. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale et ont toutes une échéance de moins d'un an.

### 1-8. b. Engagements de retraite

L'IFCIC évalue le montant des indemnités de fin de carrière susceptibles d'être versées à ses collaborateurs en application de la Convention nationale collective des sociétés financières. Ces engagements sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

## 1-9. PRINCIPE DE RATTACHEMENT DES PRODUITS

Les commissions sont comptabilisées à terme à échoir ; un retraitement de fin d'année permet toutefois d'identifier les commissions perçues d'avance.

## 2. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 2-1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Il s'agit des avances consenties à partir des fonds dotés à cet effet.

#### Variation des avances remboursables durant l'année 2011 :

(en K€)	Montant au 31/12/10	Avances débloquées en 2011	Remboursements recus en 2011	Pertes sur créances irrécouvrables	Montant au 31/12/11
FAIM (Industries Musicales)	7 304	2 386	2 263	-	7 427
FAJEC (Créateurs de Mode)	-	-	-	-	-

#### Ventilation des durées résiduelles des avances remboursables :

(en K€)	1 mois	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Montant au 31/12/11
FAIM (Industries Musicales)	274	310	600	1 282	4 961	7 427

#### Ventilation des engagements par nature :

(en K€)	Encours sains	Encours douteux	Encours douteux compromis	Montant au 31/12/2011
FAIM (Industries Musicales)	5 960	212	1 255	7 427

### 2-2. COMPOSITION DES PORTEFEUILLES

2-2.a Valeur des titres de placement (en K€)	Prix de revient	Valeurs de marché	Plus ou moins valeurs latentes	Provisions
CDN et OPCVM de trésorerie (fonds propres)	5 790	6 140	350	-
CDN et OPCVM de trésorerie (fonds de garantie)	17 887	17 924	38	-
CDN et OPCVM de trésorerie (fonds d'avances)	990	991	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 666</b>	<b>25 055</b>	<b>389</b>	<b>-</b>

2-2.b Valeur des titres d'investissement (en K€)	Prix de revient	Valeurs de marché	Plus ou moins valeurs latentes	Provisions <sup>1</sup>
OPCVM garanti, titres de créances (fonds propres)	7 000	7 030	30	-
Titres de créances négociables (fonds de garantie)	77 000	75 735	- 1 265	-
<b>TOTAL</b>	<b>84 000</b>	<b>82 765</b>	<b>- 1 235</b>	<b>-</b>

(1) S'agissant de titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance, les moins-values latentes sur les titres d'investissement ne donnent pas lieu à dépréciation.

2-2.c Échéance résiduelle des titres d'investissement	en K€
Inférieure à 1 an	-
Inférieure à 5 ans	67 000
Supérieure à 5 ans	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>84 000</b>

### 2-3. CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en K€)	31/12/11	31/12/10
Comptes à vue (tous fonds)	1 465	2 992
Comptes à terme (tous fonds) <sup>1</sup>	18 498	8 816
<b>TOTAL</b>	<b>19 963</b>	<b>11 808</b>

(1) Le poste « comptes à terme » correspond aux dépôts à terme y compris les intérêts courus.

### 2-4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Valeur brutes (en K€)	Montant au 31/12/10	Acquisitions	Cessions ou hors service	Montant au 31/12/11
Concessions et droits	448	-	-	448
Agencement et installations	99	15	14	100
Mobilier et matériel de bureau	218	21	16	223
<b>TOTAL</b>	<b>765</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>771</b>

# ANNEXE

Amortissements (en K€)	Montant au 31/12/10	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/11
Concessions et droit	408	8	-	416
Agencement et installations	75	24	14	85
Mobilier et matériel de bureau	164	27	16	175
<b>TOTAL</b>	<b>647</b>	<b>59</b>	<b>30</b>	<b>676</b>

## 2-5. AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Autres actifs (en K€)	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts et cautionnements	70	68
Commissions et intérêts à recevoir	262	256
Autres comptes débiteurs	360	110
<b>TOTAL</b>	<b>692</b>	<b>434</b>

Autres passifs (en K€)	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs	148	179
- dont échéance 31.12	10	7
- dont échéance 31.01	102	137
- dont échéance 28.02	36	35
Dettes fiscales et sociales	552	396
Créditeurs divers	19	19
<b>TOTAL</b>	<b>719</b>	<b>594</b>

## 2-6. COMPTES DE RÉGULARISATION

Actif (en K€)	31/12/2011	31/12/2010
Charges d'exploitation comptabilisées d'avance	88	79
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>79</b>

Passif (en K€)	31/12/2011	31/12/2010
Commissions perçues d'avance	164	137
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>137</b>

## 2-7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2011, les provisions pour risques et charges constituées pour faire face aux indemnités de fin de carrière s'établissent à 54 K€. Ces indemnités sont évaluées sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, à partir d'hypothèses de taux d'actualisation (2,84%), de revalorisation annuelle des rémunérations (2,50%) et de rotation du personnel (0,6%).

## 2-8. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SÛRETÉS RÉELLES DONNÉS

Le montant des engagements donnés représente, pour les fonds de garantie, l'encours cumulé des garanties délivrées par l'Institut et, pour le fonds d'avances aux industries musicales, le montant des avances confirmées mais non décaissées (engagements de financement).

Engagements hors bilan (en K€)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Fonds Cinéma - Audiovisuel</b>	<b>359 386</b>	<b>340 203</b>
Production, Cinéma	252 731	234 004
dont FGMP	7 785	-
Production, Audiovisuel	69 265	67 679
Ciné Caution	26 635	27 106
Industries Techniques	9 890	11 414
Jeu Vidéo	865	-
<b>Fonds Industries Culturelles</b>	<b>21 047</b>	<b>19 077</b>
FATHEP (Théâtre privé)	450	150
FAIM (Industries Musicales)	280	-
<b>TOTAL</b>	<b>381 163</b>	<b>359 430</b>

## Ventilation des engagements hors bilan par nature :

(en K€)	au 31/12/2011	31/12/2010
<b>Encours sains</b>		
Production, Cinéma	231 405	210 755
dont FGMP	7 785	-
Production, Audiovisuel	65 085	58 921
Ciné Caution	26 127	26 889
Industries Techniques	9 407	10 814
Jeu Vidéo	513	-
Industries Culturelles	19 746	17 653
FATHEP (Théâtre privé)	450	150
FAIM (Industries Musicales)	280	-
<b>TOTAL</b>	<b>353 013</b>	<b>325 182</b>
<b>Encours douteux</b>		
Production, Cinéma	16 815	17 995
Production, Audiovisuel	3 337	7 571
Ciné Caution	401	104
Industries Techniques	30	-
Jeu Vidéo	147	-
Industries Culturelles	182	250
FAIM (Industries Musicales)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>20 912</b>	<b>25 920</b>
<b>Encours douteux compromis</b>		
Production, Cinéma	4 511	5 255
Production, Audiovisuel	843	1 187
Ciné Caution	107	112
Industries Techniques	453	600
Jeu Vidéo	205	-
Industries Culturelles	1 119	1 174
FAIM (Industries Musicales)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 238</b>	<b>8 328</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>381 163</b>	<b>359 430</b>

## 2-9. CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 184.700 actions de 15,25 € chacune et est entièrement libéré au 31 décembre 2011. Il se décompose comme suit :

Actionnaires	Montant (en K€)	%
OSEO	722	25,65
ETAT	533	18,93
NATIXIS	434	15,42
NEUFLIZE OBC	428	15,20
BNP-PARIBAS	213	7,57
FPMEI FCPR (CDC ENTREPRISES)	132	4,69
CREDIT COOPERATIF	114	4,04
AUTRES	241	8,50
<b>TOTAL</b>	<b>2 817</b>	<b>100,00</b>

Les fonds propres, avant affectation du résultat 2011, se présentent comme suit :

Fonds propres (en K€)	Montant au 31/12/10 avant affectation	Affectation du résultat 2010	Mouvement de l'exercice	Montant au 31/12/11 après affectation du résultat 2010
Capital social	2 817	-	-	2 817
Fonds de réserve <sup>(1)</sup>	9 636	-	-	9 636
Réserve spéciale non distribuable	1 501	119	-	1 620
Réserve légale	234	47	-	281
Report à nouveau	2 582	822	-	3 404
<b>TOTAL</b>	<b>16 770</b>	<b>988</b>	<b>-</b>	<b>17 758</b>

(1) Le fonds de réserve est considéré comme fonds propres de base pour le calcul des ratios réglementaires ; il est destiné à couvrir en priorité d'éventuels déficits des fonds de garantie (voir point 1-4).

## 2-10. ÉVOLUTION DES FONDS AU COURS DE L'EXERCICE 2011 - L'évolution des fonds de garantie doit être analysée comme suit :

Fonds de garantie (en K€)	Montant net au 01/01/11	Fonds reçus	Virements internes	Sinistres payés en 2011	Sinistres récupérés en 2011	Produits financiers bruts	Rémunérations prestations IFCIC	Reprise provisions sur engagements	Dotation aux provisions sur engagements	Fonds au 31/12/11
<b>Fonds Cinéma - Audiovisuel</b>	<b>55 076</b>	<b>7 408</b>	<b>913</b>	<b>- 1 798</b>	<b>275</b>	<b>1 896</b>	<b>- 581</b>	<b>12 387</b>	<b>- 11 732</b>	<b>63 844</b>
Production, Cinéma	27 513	5 275	913	- 1 510	232	1064	- 326	9 204	- 9 355	33 010
dont FGMP	-	-	913	-	-	11	- 3	-	-	921
Production, Audiovisuel	9 264	683	-	- 212	43	317	- 97	2 547	- 1 524	11 221
Ciné Caution	12 718	81	-	-	-	336	- 103	127	- 272	12 887
Ind. Techniques	5 581	788	-	- 76	-	169	- 52	509	- 448	6 471
Jeu vidéo	-	581	-	-	-	8	- 3	-	- 333	254
<b>Fonds Industries Culturelles</b>	<b>12 684</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 114</b>	<b>33</b>	<b>361</b>	<b>- 111</b>	<b>1 137</b>	<b>- 1 046</b>	<b>12 944</b>
FATHEP (Théâtre privé)	1 004	-	-	-	-	26	- 8	-	-	1 022
GAJEC (Créateurs de mode)	-	1 500	-	-	-	13	- 4	-	-	1 509
<b>Fonds Presse<sup>1</sup></b>	<b>3 776</b>	<b>-</b>	<b>- 100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98</b>	<b>- 30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 744</b>
Dotation MEDIA <sup>1</sup>	910	1 000	- 913	-	-	11	- 90	-	-	918
<b>TOTAL</b>	<b>73 450</b>	<b>9 908</b>	<b>- 100</b>	<b>- 1 912</b>	<b>308</b>	<b>2 404</b>	<b>- 824</b>	<b>13 524</b>	<b>- 12 778</b>	<b>83 981</b>

<sup>1</sup> Fonds en instance d'affectation (voir point 1-5).

L'évolution des fonds d'avances doit être analysée comme suit :

(en K€)	Montant net au 01/01/11	Fonds reçus	Intérêts bruts (encours)	Produits financiers bruts (trésorerie)	Rémunération prestations IFCIC	Pertes sur créances yc frais contentieux	Reprise provisions sur engagements	Dotation aux provisions sur engagements	Fonds net au 31/12/11
FAIM (Industries Musicales)	8 470	10 000	244	21	- 163	- 9	611	- 1 368	17 806
FAJEC (Créateurs de Mode)	-	1 000	n/s	n/s	n/s	-	-	-	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 470</b>	<b>11 000</b>	<b>244</b>	<b>21</b>	<b>- 163</b>	<b>- 9</b>	<b>611</b>	<b>- 1 368</b>	<b>18 806</b>

## 2-11. PRODUITS SUR OPÉRATIONS HORS BILAN ET OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les produits se présentent par fonds de la façon suivante :

(en K€)	2011	%	2010	%
<b>Fonds Cinéma et Audiovisuel</b>	<b>3 257</b>	<b>90,7</b>	<b>2 696</b>	<b>89,1</b>
Production, Cinéma	2 351	65,5	1 831	60,6
dont FGMP	43	1,2	-	-
Production, Audiovisuel	568	15,8	541	17,9
Ciné Caution	255	7,1	225	7,4
Industries techniques	76	2,1	99	3,3
Jeu Vidéo	7	0,2	-	-
<b>Fonds Industries Culturelles</b>	<b>178</b>	<b>5,0</b>	<b>151</b>	<b>5,0</b>
FATHEP (Théâtre privé)	3	0,1	-	-
<b>SOUS TOTAL Fonds de garantie</b>	<b>3 438</b>	<b>95,8</b>	<b>2 847</b>	<b>94,1</b>
FAIM (Industries Musicales)	152	4,2	177	5,9
<b>TOTAL</b>	<b>3 590</b>	<b>100</b>	<b>3 024</b>	<b>100</b>

## 2-12. DÉTAILS DES PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers de l'exercice sur les fonds sont ainsi répartis :

(en K€)	Intérêts et coupons	Plus-value sur cession OPCVM	Frais de gestion	TOTAL
Fonds de garantie	2 237	101	- 42	2 296
Fonds de garantie en instance d'affectation	106	4	- 2	108
Fonds d'avances	23	-	- 2	21
<b>TOTAL</b>	<b>2 366</b>	<b>105</b>	<b>- 46</b>	<b>2 425</b>

## 2-13. CHARGES DE PERSONNEL ET JETONS DE PRÉSENCE

(en K€)	2011	2010
Salaires et traitements	1 087	1 019
Charges sociales	502	453
Taxes et impôts sur les salaires	152	140
<b>TOTAL</b>	<b>1 741</b>	<b>1 612</b>

Le montant des jetons de présence comptabilisé en 2011 s'élève à 19 K€.

## 2-14 HONORAIRES DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2011 s'élève à 36 K€ TTC.

## 2-15. DÉTERMINATION DES BASES IMPOSABLES

La détermination des bases imposables de l'année 2011 se ventile comme suit (en K€) :

1	Résultat avant impôt	2 000
2	Résultat comptable	1 305
3	Différences temporaires	78
4	Différences permanentes	703
5	Bases imposables (2+3+4)	2 086
6	Impôts sur les sociétés à 33,33 %	695
7	Résultat net après impôt (1-6)	1 305

Les différences temporaires représentent les produits et les charges de l'exercice qui ont déjà fait l'objet d'une imposition ou qui feront l'objet d'une déduction future. Elles concernent notamment les plus-values latentes et les charges de congés payés. Les différences permanentes sont constituées par les charges qui ne sont jamais prises en compte pour la détermination du résultat imposable.

## 2-16. EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE

	2011	2010
Cadres	11	9
Employés	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>16</b>

Il s'agit de l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail avec l'entreprise, ou mises à sa disposition et rémunérées par elle au cours de l'exercice. Les personnes employées à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice sont prises en compte *pro rata* leur temps de travail effectif.

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que les explications complémentaires fournies et les différentes observations échangées en cours de séance :

- approuve ces rapports dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et les comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2011 faisant ressortir un bénéfice de € 1 304 569,11 ;
- approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- prend acte, conformément à la Loi, de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après avoir noté que la réserve légale atteignait désormais le dixième du capital social, décide d'affecter le montant du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de € 1 304 569,11 comme il suit :

- la somme de € 151 548,74, correspondant au montant des produits financiers sur le fonds de réserve, à la réserve spéciale, conformément à l'article 3 de la convention Etat-IFCIC du 10 juin 1998 relative au fonctionnement du fonds de réserve ;
- le solde, soit la somme de € 1 153 020,37, au report à nouveau.

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, qu'il n'existe pas de conventions réglementées visées par lesdits articles.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de € 19 440 pour 2011, le montant des jetons de présence du conseil d'administration.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au conseil d'administration de sa gestion au 31 décembre 2011.

## SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer toutes formalités prévues par la Loi.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS - *Exercice clos le 31 décembre 2011*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IF CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, ont porté notamment sur la revue des principes comptables suivis, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et de leur présentation d'ensemble. Ces appréciations n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 23 avril 2012

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mazars**

GUY ISIMAT-MIRIN



[www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

46, avenue Victor Hugo - 75116 Paris - Tél. : 01 53 64 55 55 - Fax : 01 53 64 55 66